****



**Communiqué de presse 2020 10 septembre**

**Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne et le FIPHFP s’engagent pour l’emploi des personnes en situation de handicap**

**Jeudi 10 septembre 2020 à12h30**

**Centre de Gestion de la Haute-Garonne**

**590, rue Buissonnière, 31767 LABEGE**

Ce jeudi 10 septembre 2020, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a signé officiellement la convention avec le Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en présence Marc Desjardins, Directeur du FIPHFP, Marc Guerrier De Dumast, Directeur territorial du FIPHFP en région Occitanie et André Clément, 1er Vice-Président du CDG31,

Cette relation de coopération, qui se poursuit depuis 2010 entre les deux établissements, se concrétise par les actions suivantes en Haute-Garonne :

• le recrutement de 1461 demandeurs d’emploi et de 12 apprentis,

• le maintien dans l’emploi de 2508 agents territoriaux,

• la formation de 3551 personnes.

A travers cette quatrième convention qui s’étend sur la période 2020-2023, le CDG31 se mobilise pour poursuivre sa politique en matière d’accès et de sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

« Cette dynamique doit se poursuivre, car bâtir une société inclusive, du bien vivre ensemble avec toutes nos différences, nécessite une mobilisation constante » souligne le Vice-Président du CDG31.

En outre, le CDG31 a été primé au plan national pour son application MobilitéS développée grâce à ce partenariat.

Pour ce faire l’établissement mobilise l’expertise de 16 agents et la transversalité de l’ensemble de ses services.

Le CDG31 et le FIPHFP entendent donner une nouvelle impulsion à leur relation, en s’appuyant sur leurs expertises réciproques et leur capacité à mutualiser leurs moyens dans le but de mieux répondre aux besoins des employeurs et des personnes en situation de handicap.

A travers cette convention qui s’étend sur la période 2020-2023, le CDG31 s’engage à :

• former et sensibiliser 360 nouvelles personnes,

• favoriser le recrutement de 125 personnes en situation de handicap,

• réaliser 162 actions visant à favoriser l’emploi et le reclassement d’agents en situation de handicap,

• accompagner le recrutement de 22 apprentis auprès de ses affiliés,

En plus de ces différents objectifs, le CDG31 développe un nouveau projet intitulé Futur’S qui a pour objectif la mise en perspective de l’impact des activités de travail futures probables.

**ANNEXE**

**Le CDG31 accompagne les collectivités territoriales**

Les centres de gestion ont une « mission générale d’information sur l’emploi public territorial, y compris l’emploi des personnes handicapées ; pour l’ensemble des collectivités et établissements publics, des agents territoriaux ». Ils sont également chargés d’établir un bilan de la situation de l’emploi public territorial et de la gestion des ressources humaines, d’élaborer les perspectives à moyen terme d’évolution de cet emploi, des compétences et des besoins de recrutement.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) est un établissement public à caractère administratif géré par des employeurs territoriaux au service des employeurs territoriaux. Son périmètre d’intervention est départemental au bénéfice des employeurs territoriaux de la Haute-Garonne.

Les structures publiques territoriales de moins de 350 agents y sont affiliées obligatoirement ainsi que quelques cas spécifiques (soit près de 750 établissements publics au total).

Le CDG31 assure la gestion générale de la coordination des 13 CDG pour la région Occitanie.

**Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,61 % en 2018. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact presse CDG31 :****Nicolas PEYROUSE****Collaborateur de cabinet**Tél. : 05 81 91 93 61  Mél : **peyrouse.n@cdg31.fr** | **Contact presse FIPHFP :****Samy CHERIFIA** **TBWA\Corporate**Tél : 06 30 69 50 16Mél : **samy.cherifia@tbwa-corporate.com** |